



Rapport du Président

Commission Permanente du
mardi 18 octobre 2011

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2011-10-7-2

Service consulté

SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 55 700 € au titre du fonctionnement et de 398 914 € au titre de l'investissement et d'autoriser le Président à signer la convention annexée au présent rapport.

FONCTIONNEMENT

1- Soutien à l'animation du patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 12 septembre 2011 a examiné quinze demandes d'aides financières relatives à l'animation du patrimoine. Elle a donné un avis favorable à l'ensemble de ces demandes. Les bénéficiaires vous sont détaillés dans le tableau ci-après.

Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention 2011	N° dossier Progos
Association La Nef des Sciences	Soutien aux divers projets de l'association et notamment la mise en œuvre du second volet du Colporteur des Sciences (conception de modules éducatifs et culturels ayant pour vocation de présenter au sein des établissements scolaires du Haut-Rhin des expérimentations et animations culturelles scientifiques).	20 000 €	SAP00250
Société d'Histoire du Sundgau	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00246
Société d'Histoire du Sundgau	Publication d'un ouvrage dit « de prestige ».	1 000 €	SAP00257
Société d'Histoire et de Géographie de Mulhouse	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00252
Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00249

Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00247
Société d'Histoire de la Hardt et du Ried	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00254
Société d'Histoire et Traditions de Habsheim	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00253
Société d'Histoire « Les Amis de Riedisheim »	Publication de l'annuaire 2011	500 €	SAP00256
Association Académie des Sciences Lettres et Arts d'Alsace	Contribution au rayonnement culturel de l'Alsace (conférences, séances publiques, remise du Grand Prix de l'Académie des Sciences...)	1 000 €	SAP00245
Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales	Organisation de chantiers-stages destinés aux jeunes bénévoles (Programme 2011 : Remparts et l'Ermitage de Bergheim, Château de Ferrette, Crypte de Luppach)	22 000 €	SAP00244
Association « Art de Haute-Alsace »	Participation à l'édition d'un catalogue dans le cadre de son exposition de peintures intitulée « Art de Haute-Alsace – L'après-guerre » présentée du 16 juin au 18 septembre 2011 au Musée des Beaux-Arts de Mulhouse.	1 500 €	SAP00255
La Commune de Munster	Restauration de 74 tableaux peints par Robi Wetzel, Gustave Doré et Marie-Bonaventure Lebert.	1 000 €	SAP00258
Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)	Participation à l'édition de dépliants dans le cadre d'une exposition consacrée « aux vestiges de voyages » 100 000 ans de circulation des hommes en Alsace, en collaboration avec les musées historiques de Haguenau et Mulhouse et le musée archéologique de Strasbourg.	1 200 €	FAR00058
Association « De l'Art à l'œuvre » de Saint-Louis	Participation à diverses conférences sur l'histoire de l'art notamment sur Van Gogh et sur l'Humanisme Rhénan dans l'Art.	2 500 €	SAP00262
Conseil Consultatif du Patrimoine Mulhousien (CCPM) de Mulhouse	Participation à une publication consacrée aux Trésors archéologiques du Sud Alsace.	2 000 €	SAP00261

TOTAL : 55 700 €

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer ces dossiers pour un montant total d'aides de **55 700 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2011, sur la ligne « Soutien à l'animation du Patrimoine » : Programme D711 Imputations 65-312-6574-2277-014, 65-312-65734-2277-014 et 65-312-65735-2277-014.

INVESTISSEMENT

1- Soutien en faveur des Musées

1.1. Contrat de Projets 2007-2013 : restructuration du Musée National de l'Automobile de Mulhouse

a) Le contexte

Par délibérations des 14 décembre 2006 et 19 janvier 2007, l'Assemblée Départementale a approuvé la participation du Département au Contrat de Projets Etat – Région 2007-2013, pour un montant global de 46,007 millions d'euros.

Parmi les projets structurants retenus figure, sous le volet culturel, celui consacré à la poursuite du **projet de restructuration architectural et muséographique du Musée National de l'Automobile de Mulhouse qui s'élève à 10 000 000 €** répartis comme suit :

- Etat-DRAC Alsace	2 000 000 € (20%)
- Région Alsace	2 000 000 € (20%)
- Département du Haut-Rhin	2 000 000 € (20%)
- CAMSA	4 000 000 € (40%)

Ce projet a pour ambition de donner à ce musée une dimension nouvelle. Au-delà de la présentation de la fabuleuse collection Schlumpf (plus de 600 voitures dont 120 Bugatti et un nombre très important de pièces extrêmement rares, voire uniques), il s'agit de réaliser un véritable « Musée de la Civilisation Automobile Française ».

Cette orientation nouvelle nécessite de poursuivre l'adaptation du site, qui a été initiée lors du XIIème Contrat de Plan 2000-2006, à travers :

- la création d'une piste d'évolution automobile,
- la création de nouveaux équipements réceptifs (un self, un restaurant gastronomique) et la réhabilitation de l'actuel restaurant,
- la poursuite de l'aménagement des réserves.

Sur l'enveloppe budgétaire dédiée au Contrat de Projets, l'Assemblée Départementale a déjà engagé la somme de **1 101 784 €**, répartis comme suit :

- **122 000 €** pour l'acquisition du stade vélodrome (CG du 27 juin 2008 – Rapport n° CG-2008-3-7-2)
- **74 000 €** pour la réfection des façades des bâtiments du musée (Commission Permanente du 3 juillet 2009 – Rapport n° CP-2009-10-7-7)
- **50 200 €** pour les études architecturales dans le cadre des travaux de modernisation des équipements réceptifs du musée (Commission Permanente du 3 juillet 2009 - Rapport n° CP-2009-10-7-7)
- **440 000 €** pour la tranche fonctionnelle n°1 dans le cadre des travaux de modernisation des équipements réceptifs du musée (Commission Permanente du 6 novembre 2009 – Rapport n° CP-2009-14-7-2)
- **27 200 €** pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air (Commission Permanente du 26 février 2010 – Rapport n° CP-2010-3-7-4)
- **375 000 €** pour les travaux d'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air (Commission Permanente du 2 juillet 2010 – Rapport n° CP-2010-9-7-10)

- **13 384 €** pour les études de maîtrise d'œuvre liées à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée (Commission Permanente du 11 mars 2011 – Rapport n° CP-2011-3-7-3)

Il reste à affecter à ce jour 898 216 €.

b) Demande de subvention et plan de financement

Par courrier du 8 juillet 2011, **l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse a déposé une nouvelle demande de subvention d'investissement portant sur le financement des travaux liés à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée** situées dans le bâtiment E du musée.

Pour mémoire le bâtiment est composé :

- d'un rez-de-chaussée
- d'un étage courant
- et d'un étage sous toiture.

L'ensemble développe une surface utile d'environ 7 200 m². Une partie des surfaces a déjà fait l'objet de travaux de rénovation intérieurs lors de la première partie de l'opération visant à la requalification complète du site du musée (2006-2007). Les façades extérieures ont quant à elles été entièrement rénovées au courant de l'été 2009.

Le projet actuel porte sur la réhabilitation d'environ 5 200 m² de surfaces utiles.

Le coût des travaux s'élève à la somme de 1 160 000 €.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Organismes	Montant HT
DRAC Alsace	232 000 € (20%)
Région Alsace	232 000 € (20%)
Conseil Général du Haut-Rhin	232 000 € (20%)
M2A	464 000 € (40%)
TOTAL PREVISIONNEL	1 160 000 €

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de **232 000 € HT**.

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 12 septembre 2011 a émis un avis favorable à la demande de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse et a proposé de financer l'opération à hauteur de 232 000 € HT.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2011 sur la ligne « Musées » : Programme D214 Imputation 204-312-2042-23023-014.

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 qui imposent la passation d'une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 €, il vous est proposé d'adopter et d'autoriser le Président à signer la convention jointe au rapport à intervenir avec l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse.

1.2. Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller

a) Le contexte

Adopté par une délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2010 (Rapport n°CG-2010-3-5-2), le Contrat de Territoire de Vie (CTV) Thur et Doller prévoit dans son axe 4.2 « Soutenir les projets de création et de modernisation des musées locaux du territoire », la **création d'une maison du patrimoine et de l'environnement à Wegscheid**.

Par courrier du 29 avril 2011, la Commune de Wegscheid a déposé une demande de subvention pour la création de son musée dédié au patrimoine et à l'environnement.

Ce projet porte à la fois sur la construction d'un musée (81,48 m²), de sanitaires et dégagement (20 m²) et d'un garage (44,40 m²).

b) Demande de subvention et plan de financement

Le coût total de ce projet s'élève à la somme de **192 414,50 € HT** (soit 230 127,71 € TTC).

Le montant de la subvention départementale pour ce projet s'élève à 21 600 € HT (représentant 20% de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 108 000 € HT).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

Organismes	Montant HT
Commune de Wegscheid	170 814,50 €
Conseil Général du Haut-Rhin	21 600 € (20%)
<i>TOTAL PREVISIONNEL</i>	192 414,50 €

Le Conseil Général est sollicité à hauteur de **21 600 € HT**, conformément aux termes du CTV Thur et Doller 2010-2013.

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 12 septembre 2011 a émis un avis favorable à la demande de la Commune de Wegscheid et a proposé de financer l'opération à hauteur de 21 600 € HT.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2011 sur la ligne « Musées » Programme D214 Imputation 204-312-20414-23021-014.

2. Soutien en faveur des Monuments Historiques

2.1. Contrats de Territoire de Vie des Trois Pays et du Sundgau

Adoptés par une délibération du Conseil Général en date du 25 juin 2010 (Rapport N°CG-2010-2-5-1), les Contrats de Territoire de Vie du Sundgau et des Trois Pays prévoient une participation du Conseil Général notamment pour deux projets présentés par les communes de Leymen et de Montreux-Vieux.

- La Commune de Leymen

La commune a effectué la restauration et l'aménagement de l'accès au château du Landskron, classé au titre des Monuments Historiques.

Le Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays prévoyait pour cette opération une dépense subventionnable de 69 936 € et une participation départementale fixée à 15 % de la dépense subventionnable, soit 10 490 €.

Les travaux ont consisté à l'exécution d'une rampe en béton, la réalisation des massifs de fondations et la fourniture et pose d'un escalier pour un montant total de **59 460 € HT**, inférieur à celui inscrit au Contrat.

Dès lors, **le montant de la subvention départementale pour ce projet est ramené à 8 919 €** (représentant 15 % de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 59 460 € HT).

- La Commune de Montreux-Vieux

La commune a entrepris la rénovation du château d'eau du village datant de 1937 et mesurant pas moins de 33 m de haut.

Le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau prévoyait pour cette opération une dépense subventionnable de 150 000 € et une participation départementale fixée à 20 % de la dépense subventionnable, soit 30 000 €.

Les travaux ont consisté au traitement des façades extérieures, au remplacement des fenêtres, à la mise en peinture intérieure et à l'application d'un produit hydrofuge sur les façades. Le montant total des travaux s'est élevé à **56 975 € HT**.

Dès lors, **le montant de la subvention départementale pour ce projet est ramené à 11 395 €** (représentant 20 % de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 56 975 € HT).

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 12 septembre 2011 a émis un avis favorable à la demande des deux Communes et a proposé de financer ces deux opérations pour un montant total de **20 314 €**.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2011 sur la ligne « CTV » Programme D211 imputation 204-312-20414-22723-014 et Programme D212 imputation 204-312-20414-22826-014

2.2. Les Monuments Historiques Classés et Inscrits

Lors de sa séance du 12 septembre 2011, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné neuf demandes d'aides financières, soumises aux dispositifs de l'ancien Guide des aides (dossiers complets avant le 1^{er} novembre 2009) et portant sur la restauration d'édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques.

La Commission a proposé de financer ces neuf opérations pour un montant total de **125 000 €**. Les bénéficiaires vous sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Communes ou Associations	Libellé de l'opération	Coût des travaux	Subvention 2011	N° dossier
Association Chemin de Fer Touristique du Rhin Ried Express	Restauration de la chaudière de la locomotive 030 TB 130	230 037 € TTC	20 000 €	MHC00159
SCI Charles et Christelle SPARR Kaysersberg	Rénovation d'une façade au 88 rue du Général De Gaulle à Kaysersberg	19 106 € TTC	2 000 €	MHC00146

Commune de Kaysersberg	Travaux de stabilisation et de restauration des soubassements de la tour d'escalier de l'Hôtel de Ville de Kaysersberg	126 680 € HT	13 200 €	MHC00029
Commune de Ribeauvillé	Restauration de l'orgue Ring Legros de 1700 de l'église St Grégoire	28 254 € HT	4 200 €	MHC00137
Commune de Rouffach	Restauration de la fontaine « Stockbrunnen »	3 977 € HT	600 €	MHI00110
Commune de Sondersdorf	Restauration de la chapelle « Hippoltskirch »	194 557 € HT	20 000 €	MHI00114
Commune de Soultzmatt	Restauration des façades de la Tour Médiévale de l'église St Sébastien	151 803 € HT	22 000 €	MHC00150
Commune de Soultzmatt	Restauration de l'orgue Callinet de 1837 de l'église St Sébastien	152 965 € HT	23 000 €	MHC00133
Commune de Tagsdorf	Restauration de l'orgue Rinckenbach de 1866 de l'église St Blaise	142 910 € HT	20 000 €	MHC00153

TOTAL : 125 000 €

Ces projets vous sont soumis pour approbation et représentent, en l'état actuel des propositions de la Commission de la Culture et du Patrimoine, un engagement de **125 000 €** à prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2011, Programme D211 Imputation 204-312-20414-22721-014 et 204-312-2042-22721-014.

* * * *

**

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

1) d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de **55 700 €** répartis comme suit :

- Association La Nef des Sciences : **20 000 €**
- Société d'Histoire du Sundgau (ouvrages de prestige) : **1 000 €**
- Société d'Histoire du Sundgau (annuaires) : **500 €**
- Société d'Histoire et de Géographie de Mulhouse : **500 €**
- Société d'Histoire du Val et de la Ville de Munster : **500 €**
- Société d'Histoire de la Vallée de Masevaux : **500 €**
- Société d'Histoire de la Hardt et du Ried : **500 €**
- Société d'Histoire et Traditions de Habsheim : **500 €**
- Société d'Histoire « Les Amis de Riedisheim » : **500 €**
- Association Académie des Sciences Lettres et Arts d'Alsace : **1 000 €**

➤ Association Chantiers Histoire et Architecture Médiévales :	22 000 €
➤ Association « Art de Haute-Alsace » :	1 500 €
➤ La Commune de Munster :	1 000 €
➤ Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan :	1 200 €
➤ Association « De l'Art à l'œuvre » de Saint Louis :	2 500 €
➤ Conseil Consultatif du Patrimoine Mulhousien :	2 000 €

A prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2011 sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » : Programme D711 Imputations 65-312-6574-2277-014, 65-312-65734-2277-014 et 65-312-65735-2277-014.

2) d'allouer des subventions d'investissement d'un montant total de **398 914 €**, dont :

253 600 € au titre des Musées répartis comme suit :

- **232 000 €** en faveur de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour les travaux liés à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée prévus au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, étant précisé que ce montant sera à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 sur la ligne « Musées » : Programme D214 Imputation 204-312-2042-23023-014 ;
- **21 600 €** en faveur de la Commune de Wegscheid pour la création du Musée du Patrimoine et de l'Environnement, conformément aux termes du Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2010-2013, étant précisé que ce montant sera à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 sur la ligne « Musées » : Programme D214 Imputation 204-312-20414-23021-014.

20 314 € au titre des Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays et du Sundgau :

- **8 919 €** en faveur de la Commune de Leymen pour la restauration et l'aménagement de l'accès au château du Landskron,
- **11 395 €** en faveur de la Commune de Montreux-Vieux pour la rénovation du château d'eau du village, étant précisé que ces montants seront à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 sur la ligne « CTV » Programme D211 Imputation 204-312-20414-22723-014 et Programme D212 imputation 204-312-20414-22826-014.

125 000 € au titre des Monuments Historiques Classés et Inscrits, suivant les anciens dispositifs d'aides, répartis comme suit :

➤ Association Chemin de Fer Touristique du Rhin Ried Express	20 000 €
➤ SCI Charles et Christelle SPARR Kaysersberg	2 000 €
➤ Commune de Kaysersberg	13 200 €
➤ Commune de Ribeauvillé	4 200 €
➤ Commune de Rouffach	600 €
➤ Commune de Sondersdorf	20 000 €
➤ Commune de Soultzmatt (Tour Médiévale)	22 000 €
➤ Commune de Soultzmatt (Orgue)	23 000 €

➤ Commune de Tagsdorf

20 000 €

étant précisé que ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2011, Programme D211 Imputation 204-312-20414-22721-014 et 204-312-2042-22721-014.

3) d'autoriser le Président à signer la convention annexée au rapport à intervenir avec l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour la mise en œuvre de l'aide départementale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

CONVENTION
pour le versement d'une subvention d'investissement de
232 000 €

au titre du Contrat de Projets 2007-2013

en faveur de l'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU
MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE à Mulhouse

pour financer les travaux liés à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 8 juillet 2011,

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 18 octobre 2011,

Ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE, sise au 192, avenue de Colmar à 68100 Mulhouse, représentée par Monsieur Michel SAMUEL WEIS, Président, dûment habilité par délibération du 24 juin 2011,

Ci-après désignée « L'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Parmi les projets structurants retenus au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 figure, sous le volet culturel, celui consacré à **la poursuite du projet de restructuration architectural et muséographique du Musée National de l'Automobile de Mulhouse** dont **le coût s'élève à 10 000 000 €** répartis comme suit :

- CAMSA (40%)	4 000 000 €
- Etat-Drac Alsace (20%)	2 000 000 €
- Région Alsace (20%)	2 000 000 €
- Département du Haut-Rhin (20%)	2 000 000 €

Ce projet a pour ambition de donner au musée une dimension nouvelle. Au-delà de la présentation de la fabuleuse collection Schlumpf (plus de 600 voitures dont 120 Bugatti et un nombre très important de pièces extrêmement rares, voire uniques), il s'agit de réaliser un véritable « Musée de la Civilisation Automobile Française » à travers :

- la création d'une piste d'évolution automobile,
- la modernisation des équipements réceptifs du musée,
- la poursuite de l'aménagement des réserves.

Sur l'enveloppe budgétaire dédiée au Contrat de Projets, l'Assemblée Départementale a déjà engagé la somme de **1 101 784 €**, répartis comme suit :

- **122 000 €** pour l'acquisition du stade vélodrome (CG du 27 juin 2008 – Rapport n° CG-2008-3-7-2)
- **74 000 €** pour la réfection des façades des bâtiments du musée (Commission Permanente du 03 juillet 2009 – Rapport N° CP-2009-10-7-7)
- **50 200 €** pour les études architecturales dans le cadre des travaux de modernisation des équipements réceptifs du musée (Commission Permanente du 03 juillet 2009 - Rapport N° CP-2009-10-7-7)
- **440 000 €** pour la tranche fonctionnelle n°1 dans le cadre des travaux de modernisation des équipements réceptifs du musée (Commission Permanente du 06 novembre 2009 – Rapport N° CP-2009-14-7-2)
- **27 200 €** pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air (Commission Permanente du 26 février 2010 – Rapport N° CP-2010-3-7-4)
- **375 000 €** pour les travaux d'aménagement de la piste d'évolution et des équipements de plein air (Commission Permanente du 02 juillet 2010 – Rapport N° CP-2010-9-7-10)
- **13 384 €** pour les études de maîtrise d'œuvre liées à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée (Commission Permanente du 11 mars 2011 – Rapport N° CP-2011-3-7-3)

Il reste à affecter à ce jour 898 216 €.

Article 1 : Objet

Par courrier du 08 juillet 2011, **l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse a déposé une nouvelle demande de subvention d'investissement portant sur le financement des travaux liés à la poursuite de l'aménagement des réserves du musée** situées dans le bâtiment E du musée.

Pour mémoire le bâtiment est composé :

- d'un rez-de-chaussée
- d'un étage courant
- et d'un étage sous toiture.

L'ensemble développe une surface utile d'environ 7 200 m². Une partie des surfaces a déjà fait l'objet de travaux de rénovation intérieurs lors de la première partie de l'opération visant à la requalification complète du site du musée (2006-2007). Les façades extérieures ont quant à elles été entièrement rénovées au courant de l'été 2009.

Le projet actuel porte sur la réhabilitation d'environ 5 200 m² de surfaces utiles.

Le coût des travaux s'élève à la somme de 1 160 000 €.

Pour financer cette opération, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé d'allouer à l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile une subvention d'investissement de 232 000 €, représentant 20% du montant de la dépense subventionnable.

I – OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

Article 2 : Subvention d'investissement

Montant de la dépense subventionnable : 1 160 000 € HT.

Participation du Conseil Général du Haut-Rhin par délibération de la Commission Permanente du 18 octobre 2011 : 232 000 €.

Participation des autres partenaires publics :

Organismes	Montant HT
DRAC Alsace	232 000 € (20%)
Région Alsace	232 000 € (20%)
M2A	464 000 € (40%)

Article 3 : Modalités de versement

Conformément au Règlement Financier du Département, la participation financière sera versée comme suit :

- un acompte de 50% du montant de la subvention dès fourniture des justificatifs équivalents,
- et le versement du solde (50%) : à la fin de l'opération sur présentation du décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier, avec copie des factures acquittées ou des décomptes des entreprises.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le crédit inscrit au chapitre 204, fonction 312, nature 2042, programme/opération 23023, service 014 du budget départemental et virés au compte n° 16705 09017 08772291592 94 ouvert auprès de la Caisse d'Épargne de Mulhouse Boulevard Roosevelt – 68200 MULHOUSE.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE

Article 4 :

L'Association s'engage à :

- a) Présenter au Département le compte-rendu d'emploi de la subvention attribuée,
- b) Mentionner la contribution du Département sur tous les supports d'information et de communication relatifs aux actions financées,
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des Associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au Règlement Financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Les activités exercées par l'Association Gestionnaire sont placées sous sa responsabilité exclusive sans que le Département ne puisse être inquiété de quelque manière que ce soit.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III – CLAUSES GENERALES

Article 5 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention.

La durée de validité de l'aide est de trois ans.

Article 6 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

Article 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association.

Article 8 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 9 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires

A Colmar, le

Pour l'Association pour la Gestion
du Musée National de l'Automobile

Pour le Département du Haut-Rhin

Le Président

Le Président du Conseil Général

Michel SAMUEL WEIS